

L'Arrivage d'Adstock

ABONNEMENT INFOLETTRE MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Pour connaître les plus récentes nouvelles entourant la Municipalité d'Adstock, abonnez-vous à l'infolettre. Vous y trouverez les nouvelles touchant tous les secteurs d'activités de la municipalité.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité d'Adstock au www.adstock.ca. Remplissez les cases obligatoires et le tour est joué. Une fois par mois, vous recevrez votre infolettre dans votre boîte courriel! **Allez-y! Inscrivez-vous dès maintenant! C'est gratuit!**

On peut aussi s'abonner aux pages FACEBOOK municipales, selon nos intérêts :

• Facebook Municipalité d'Adstock • Facebook Loisirs – Municipalité d'Adstock • Carecity

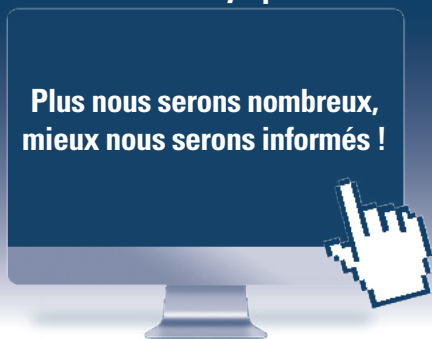
L'ARRIVAGE RÉSIDENTS SAISONNIERS, RESTEZ BRANCHÉS SUR LA VIE À ADSTOCK

Abonnez-vous gratuitement à L'Arrivage d'Adstock par Internet. De plus, à l'occasion, notre liste d'abonnés permet de fournir une information importante qui n'était pas disponible au moment de mettre sous presse.

Soyez des nôtres, demandez d'être ajoutés sur notre liste d'envoi en envoyant un courriel à :

samsonsadl@sympatico.ca

**Plus nous serons nombreux,
mieux nous serons informés !**



L'APEL-DU-HUIT VOUS OFFRE DU NOUVEAU

Souhaitez-vous être informés rapidement des urgences?

L'APEL peut dorénavant vous envoyer des textos. Il s'agit de nous transmettre vos coordonnées et votre numéro de cellulaire à **apelduhuit@outlook.com**.

Vos renseignements seront traités et conservés en toute confidentialité.

Et suivez-nous sur les réseaux sociaux. Abonnez-vous à notre groupe Facebook. Visitez notre site web. Vous y trouverez des informations très intéressantes sur notre lac.

www.apelduhuit.com

**À ADSTOCK, L'INFORMATION EST ACCESSIBLE !
IL SUFFIT DE S'ABONNER, ET C'EST GRATUIT !**



UNE ADSTOCK DE BELLE PLACE !

Pour la dernière émission avant le congé estival, **Une Adstock de belle place** se déplacera dans une cabane à sucre du secteur de Saint-Méthode afin d'y rencontrer la sympathique famille Bédard-Dostie. De plus, l'équipe de tournage fera un arrêt à la Ferme Dosane, située dans le secteur de Saint-Daniel, pour y constater l'aspect familial qui règne au sein de cette entreprise ovine qui a vu le jour en 2012. C'est un rendez-vous à ne pas manquer ce **mercredi 12 mai à 18h30** au canal HD 555 pour les abonnés de COGECO et au canal HD 609 pour les abonnés de Vidéotron. L'émission sera présentée sur la page Facebook de la Municipalité d'Adstock le 19 mai 2021. Il sera également possible de la visionner via le site Internet de la Municipalité (www.adstock.ca), en cliquant sur l'onglet « Découvrir Adstock ». Une Adstock de belle place sera de retour au petit écran à compter de septembre 2021 !

MERCI

L'ARRIVAGE D'ADSTOCK

Le ministère de la Culture et des Communications a octroyé une somme de 63 596 \$ à deux médias communautaires de Lotbinière-Frontenac dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement. Ainsi L'Arrivage d'Adstock a reçu un montant de 18 727 \$. L'autre étant la TVCRA.

Bonifié grâce au *Plan de relance économique du milieu culturel* annoncé en juin dernier, le programme vise à appuyer les médias dans la poursuite de leur mission et la réalisation de leur plan d'action. Le Gouvernement veut ainsi assurer aux Québécois un accès à une information diversifiée et de qualité, qui reflète la réalité de chacune des régions.

BIBLIOTHÈQUE JEAN-GUY-MAROIS

Nous avons reçu une belle commandite de 500 \$. Merci à Desjardins de soutenir les organismes, les projets et les bonnes idées d'ici. En s'impliquant auprès de sa communauté, ce sont des projets comme le nôtre qui en bénéficient !

200 000 \$ POUR DES PROJETS INNOVANTS

Dans le cadre du second appel de projets du *Fonds régions et ruralité - Volet 2 pour l'année 2020-2021* la MRC des Appalaches octroie 200 000 \$ en aide financière pour la réalisation de 16 projets structurants. Ainsi, ce sont six municipalités, cinq organismes à but non lucratif (OBNL) et une coopérative qui bénéficieront de ce soutien pour le développement de leur milieu et de celui de la MRC.

Un nombre record de 43 demandes totalisant plus de 545 000 \$ ont été soumises à la MRC pour ce second appel de projets, alors que l'enveloppe globale se chiffrait à 200 000 \$. La MRC se réjouit de cet engouement et de l'initiative des organisations de son territoire.

Liste des projets retenus qui touchent notre communauté :

- **Coopérative du Mont Adstock**, pour la construction de plateformes d'observation et de camping (15 000 \$) ;
- **Comité plein air Adstock**, pour l'achat d'équipements de ski de fond (10 000 \$) ;
- **Municipalité d'Adstock**, pour l'aménagement de sentiers de raquettes, secteur Saint-Méthode (10 000 \$) ;
- **Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce**, pour l'élaboration d'un plan de développement et d'aménagement du Grand Morne (15 000 \$).

NOUVEAUTÉ !

IL EST MAINTENANT POSSIBLE DE FAIRE CERTAINES DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE !

Terminé l'obligation de compléter les formulaires standards ! À compter du début du mois de mai, il sera possible de faire des demandes de permis complètement en ligne.

Tous ceux qui le souhaitent pourront faire la demande de permis directement sur le site Internet de la Municipalité. Le module de permis en ligne fonctionne à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet. Également, ces permis pourront être payés directement en ligne.

Cette mesure vient simplifier le traitement des différentes demandes de permis en proposant un traitement entièrement à dis-

L'Équipe

L'ARRIVAGE

73, RUE PRINCIPALE OUEST
ADSTOCK G0N 1S0
TÉL. : 418 422-2272
lisonsturtcotte55@gmail.com

MEMBRES:

JESSIE JACQUES
FRANCINE MARCOUX
LINDA ROY
LISE TURCOTTE

RÉDACTEUR EN CHEF :

RICHARD SAMSON

GRAPHISME ET IMPRESSION:

IMPRIMERIE GINGRAS

PUBLICITÉ:

BERNADETTE LAMBERT
418 338-2531

NOTES AUX LECTEURS:

DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER
LA LECTURE DE NOS TEXTES,
L'EMPLOI DU MASCULIN COMPREND
ÉGALEMENT LE FÉMININ.

L'AUTEUR D'UN ARTICLE ASSUME
L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ
DE SES ÉCRITS.

ABONNEMENT
EXTÉRIEUR
PAR LA POSTE : 20 \$

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage
certifié
AMECQ

Culture
et Communications
Québec

tance, incluant un suivi régulier avec le citoyen. Vous pourrez facilement remplir le formulaire de permis en ligne, transmettre votre demande, suivre votre requête et connaître le moment requis pour le paiement par carte de crédit. Lorsque toutes les étapes seront complétées, il sera possible d'imprimer vous-même le permis que vous aurez reçu par courriel.

La plateforme de permis en ligne sera accessible sur la page d'accueil dans les liens rapides et sur la page « Urbanisme et permis ».

Au besoin, n'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Pour toutes questions reliées aux demandes de permis, le zonage et des informations concernant une propriété, adressez-vous à Mme Annie Beaudoin, technicienne en bâtiment à batiement@adstock.ca ou au 418 422-2135, poste 25.

Pour toutes questions reliées à l'envi-

ronnement, aux installations septiques, bande riveraine et abattage d'arbres, adressez-vous à Mme Marianne Prévoist-Lizotte, technicienne en environnement à environnement@adstock.ca ou au 418 422-2135, poste 26.

ON RECHERCHE

Pour un projet futur, on se demande s'il y aurait à Adstock un **mythe**, une **légende** ou encore un **fait divers** propre à notre municipalité.

Si vous avez des idées en ce sens, communiquez avec le Service des communications de la municipalité : Émilie au 418 422-2135 #7. Émilie vous mettra en contact avec la personne concernée par ce projet.

En bref, le projet consiste à raconter cette histoire à des jeunes.

Merci de fouiller dans vos souvenirs !

Mythe :

- récit légendaire transmis par la tradition, qui, à travers les exploits d'êtres fabuleux (héros, divinités...) fournit une tentative d'explication des phénomènes naturels et humains;
- représentation traditionnelle, simpliste et souvent fautive, mais largement partagée;
- croyance entretenue par la crédulité ou l'ignorance.

Légende :

- récit ou tradition populaire qui a, en général, pour sujet soit des événements ou des êtres imaginaires, mais donnés comme historiques, soit des faits réels, mais embellis, déformés et parfois mêlés de merveilleux.

Fait :

- ce que l'on fait, ce que l'on a fait;
- exploit;
- ce qui arrive ou est arrivé, événement d'importance secondaire (crime, vol, accident...).

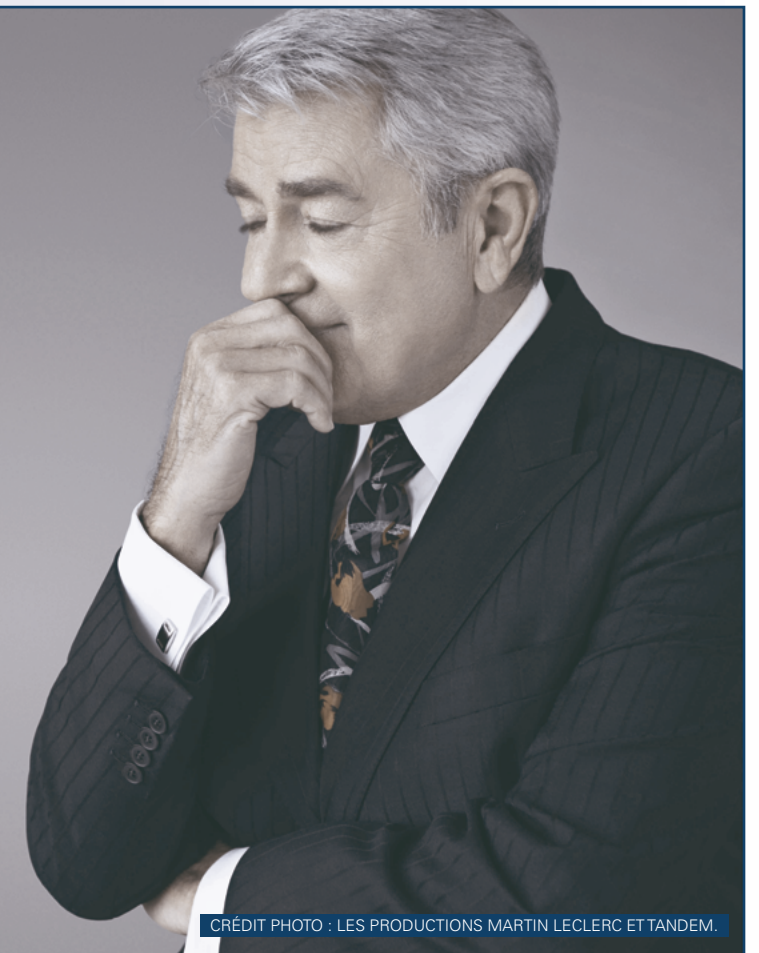
LE GRAND MICHEL LOUVAIN

s'est éteint paisiblement dans son sommeil, le 14 avril, à l'âge de 83 ans, après 63 ans de carrière.

C'est avec beaucoup de tristesse que la population régionale a appris le décès de Monsieur Michel Louvain. À travers son grand succès aux quatre coins du Québec, Monsieur Louvain aura su faire rayonner sa région natale.

Nous tenons à offrir nos plus sincères condoléances à son conjoint, à sa famille et à ses amis.

« Nous avons perdu un grand homme, un être charismatique et aimé de tous, un monument de la chanson québécoise et de notre univers culturel », souligne Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches.



CRÉDIT PHOTO : LES PRODUCTIONS MARTIN LECLERC ET TANDEM.

À propos avec Pascal Binet, maire



Rendez-vous municipal

Dans cet À Propos, j'aimerais sensibiliser la population à un phénomène qui continue de s'accroître, dû principalement aux effets de la crise sanitaire qui se prolonge. Nous convenons tous que c'est du jamais vu. À une situation donnée, nous avons une capacité d'adaptation surprenante. Comme gestionnaire, nous faisons tout en notre pouvoir de modifier nos façons de fonctionner pour vous rendre la vie la plus commode possible malgré le contexte. Par contre, nous sommes bien conscients que notre patience et notre tolérance à tous sont mises à mal. Mais est-ce une raison de justifier le manque de courtoisie et de respect dans nos relations? Loin de faire la morale à quiconque, nous aimerions simplement rappeler aux gens que nous sommes aussi tous humains et égaux.

Nous demandons particulièrement à notre équipe de traiter le citoyen comme ils aimeraient être traités eux-mêmes. Il faut simplement se rappeler que la situation est difficile pour tout le monde et qu'il est plus agréable d'œuvrer dans un climat respectueux, surtout dans le contexte que nous vivons présentement. L'une des causes du roulement de personnel et la difficulté à recruter dans le monde municipal est le chialage répétitif ou encore les critiques non-constructives. Alors, rien ne sert d'invectiver le personnel. Votre dossier ne sera pas mieux traité ou traité plus rapidement. Certes, dans notre démocratie, la liberté d'expression est importante, et je défends ce principe, mais colporter des informations sans en vérifier la véracité ou critiquer pour critiquer ne changent rien au final à la situation décrite.

Heureusement dans notre communauté, les gens négatifs qui ne voient que ce qui ne fonctionne pas ou qui ne proposent aucune solution pour améliorer les choses ne constituent qu'une très petite minorité. Votre belle humeur et votre civisme motivent l'équipe à offrir un service de qualité. Bref, aidons-nous à s'entraider, c'est ce qu'il faut retenir! Nous sommes là pour vous servir le mieux possible.

LE FAMEUX DOSSIER INTERNET

Une annonce conjointe des deux paliers de gouvernement a eu lieu le 14 avril dernier concernant la haute-vitesse dans notre région. Grâce à un investissement de 45 millions de dollars, plus de 8 000 foyers dans Chaudière-Appalaches auront accès aux services Internet haute vitesse de Sogetel et Telus d'ici septembre 2022.

Pour notre Municipalité, c'est Sogetel qui, bénéficiant d'une aide de 31,7 millions de dollars, procédera à l'inventaire des territoires visés pour s'assurer qu'aucun foyer ne soit laissé sans service.

Nous espérons que cette fois-ci est la bonne, considérant le nombre d'appels, de demandes déposées et d'annonces au fil des années. Force est de constater que la promesse gouvernementale de brancher les foyers est en marche, nous avons déjà été contacté par la compagnie Sogetel pour installer l'un des deux bâtiments de service dans notre Municipalité.

Nous avons lancé une initiative de notre cru en marge du projet annoncé. Afin de fournir une liste complémentaire à la compagnie chargée de procéder à l'inventaire des foyers, nous avons activé une page sur notre site web afin de vous enregistrer si vous éprouvez des problèmes d'accès. Nous voulons la transmettre pour nous donner toutes les chances de faire connaître les besoins dans notre communauté.

Vous trouverez le formulaire pour vous enregistrer à l'onglet suivant : <https://www.adstock.ca/services-aux-citoyens/internet/>

RÉVISION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal a mandaté le Service d'urbanisme de la Municipalité pour entreprendre un grand chantier, soit celui de procéder à la révision des règlements municipaux. Ils méritent une actualisation parce qu'ils datent de plusieurs années. La vie change, notre réalité évolue. Mais nous voulons aussi par cette révision simplifier les procédures. Les règlements devront refléter ce qu'est notre communauté et les gens qui y habitent. Par conséquent, vous serez consultés. La démarche est débutée, déjà, des citoyens nous acheminent des souhaits sur ce qui pourrait être permis, mieux encadré ou interdit sur le territoire. Les associations et groupes de citoyens seront rencontrés au cours des prochains mois.

La présente démarche pourrait durer plusieurs mois de sorte que le produit final sera à l'image de la Municipalité et des différents secteurs qui la composent. Nous pouvons recevoir dès maintenant vos commentaires et vos suggestions. Vous pouvez les faire parvenir à info@adstock.ca en mentionnant dans le sujet du courriel : changement à la réglementation municipale. Prochainement, nous utiliserons aussi un module interactif sur notre site web afin de faciliter la consultation pour que tous puissent y prendre part. Précisons que nous avons reçu une aide financière à ce sujet.

En terminant, dans la prochaine édition de L'Arrivée, nous vous dresserons la planification des travaux estivaux afin que vous puissiez être informés des différents chantiers pour lesquels nous avons reçus des aides financières de même que ceux qui ont été planifiés par le Conseil et réservés au budget. L'Info-travaux reviendra et sera publié sur la page Facebook de la Municipalité pour en suivre l'évolution. Faites attention à vous et bon mois de mai!

Municipalement vôtre,

Pascal Binet
maire

Actualité

DES ÉLÈVES DE LA SOURCE RÉCOMPENSÉS

OSENTREPRENDRE 2021

Les élèves de l'école de la Source ont soumis deux projets au défi OSEntreprendre 2021. Le premier projet était de s'occuper du compostage. Chaque jour des élèves de l'école de la maternelle et d'autres niveaux ramassent le contenu des mini-bacs de compostage afin de disposer du contenu dans des bacs plus grands.

Le second projet consistait à fabriquer des petits linges pour les écrans ou les tableaux utilisés en classe afin d'inscrire des réponses. Ces lingettes ont été réalisées à partir de chemises ou d'autres vêtements récupérés. De nombreux élèves du service de garde se sont mis à la machine à

coudre sous la supervision de Maude Rodrigue-Gagnon, l'éducatrice du service de garde, et le soutien de Sophie Daigle, l'enseignante de 1^{ère}-2^e année. Bonne nouvelle! Ce projet a retenu l'attention du jury local et s'est mérité un prix d'une valeur de 500 \$ dans la catégorie 1^{er} cycle du primaire. Le projet représentera le Centre de services scolaire des Appalaches à la régionale du concours pour la région de Chaudière-Appalaches.

Bravo à tous les élèves et au personnel qui les a soutenus dans la réalisation de ce projet!



GESTION IMMOBILIERE

ADSTOCK GIA
Membre du groupe SMC

Immeubles à revenus | Chalets à louer

9 rue de la Plage Est
Adstock (Québec) G0N 1S0
gia1@live.ca

418 422-5502

www.gestionimmobiliereadstock.com

UNIQUE & DIFFÉRENT

DANIEL BISSON

COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL

Daniel Bisson courtier immobilier inc.

C 418.334.4774

B 418.338.4220

daniel.bisson@royallepage.ca
royallepageblancetnoir.ca

ROYAL LEPAGE

BLANC & NOIR





XAVIER NADEAU-TARDIF
Responsable des loisirs et à l'événementiel
418 422-2363 ou 418 422-2135 poste 6

LOISIRS

Vous y trouverez toute l'information sur les loisirs de chaque secteur de la municipalité. N'hésitez pas à m'envoyer votre publicité pour les activités de loisirs.

Pour plus d'informations, consultez Facebook
FACEBOOK : LOISIRS – MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK



DÉFI 4 VENTS 2021

VERSION À DISTANCE CETTE ANNÉE!



Participants du Défi 4 Vents, étant donné la situation actuelle avec la COVID-19 et l'interdiction de tenir de grands rassemblements, le comité organisateur a pris la décision de tenir le Défi 4 Vents en version À DISTANCE cette année. Comme nous ne pouvons pas réaliser le Défi 4 Vents en présentiel, on vous proposera une toute nouvelle formule.

Le comité organisateur accorde beaucoup d'importance aux saines habitudes de vie. Malgré qu'on ne puisse pas se rassembler, on veut tout de même vous faire bouger et profiter du beau temps! On invite tous les citoyens d'Adstock, mais aussi, tous ceux qui désirent participer à marcher ou à courir sur le territoire. Toutes les informations sur le Défi 4 Vents à distance sont publiées sur la page Facebook Défi 4 Vents ainsi que sur le site Internet de la course : www.défi4vents.com et sur celui de la Municipalité : www.adstock.ca.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le comité organisateur.

Facebook : Défi 4 Vents

Courriel : loisirs@adstock.ca



LOISIRS – ÉTÉ 2021

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

La programmation des loisirs de l'été 2021 est maintenant disponible en ligne. Plusieurs activités vous sont offertes :

- **Ligue de balle donnée – enfants;**
- **Ligue de soccer – enfants;**
- **Ligue de balle donnée – adultes;**
- **Cardio Plein-Air;**
- **Cours de tennis;**
- **Club de marche;**
- **Terrain de jeux;**
- **Initiation au spikeball;**
- **Plusieurs autres activités et événements durant l'été.**

Vous pouvez consulter tous les détails de la programmation d'été 2021 sur le site Internet : www.adstock.ca, section Loisirs et vie communautaire.

Pour plus d'informations, contactez le Service des loisirs : loisirs@adstock.ca ou 418 422-2135 poste 6.

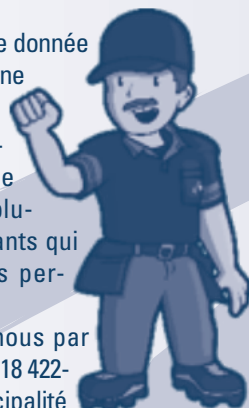
N.B. : Tous ces cours et ligues auront lieu seulement si le gouvernement du Québec permet de tenir ces activités durant l'été. Nous vous tiendrons au courant de la situation au cours des prochaines semaines.

ARBITRES ET ENTRAÎNEURS RECHERCHÉS!

Tu aimerais arbitrer ou marquer la ligue de balle donnée pour enfants? Tu aimerais arbitrer ou entraîner une équipe de soccer pour enfants cet été?

Nous sommes à la recherche de jeunes motivés pour arbitrer les parties locales de balle donnée et de soccer. Nous avons aussi plusieurs équipes à entraîner et plusieurs enfants qui ont hâte de bouger. Nous cherchons des personnes fiables et autonomes.

Un de ces emplois t'intéresse? Contacte-nous par courriel : loisirs@adstock.ca, par téléphone : 418 422-2135 poste 6 ou par Facebook – Loisirs Municipalité d'Adstock.



HOCKEY PLAISIR À ADSTOCK

LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EST OUVERTE

Malgré une saison écourtée en raison de la crise sanitaire qui sévit toujours, le Service des loisirs de la Municipalité d'Adstock a décidé de relancer le programme hockey plaisir pour l'année 2021-2022, compte tenu de l'engouement face à cette activité. L'an dernier, c'est plus de 50 jeunes qui s'étaient inscrits au hockey plaisir dans l'espoir de pouvoir pratiquer leur sport préféré.

Depuis le 16 avril, il est possible de s'inscrire en cliquant sur la section « Programmation et inscription » de l'onglet « Loisirs et vie communautaire » disponible sur le site Internet de la Municipalité d'Adstock (www.adstock.ca). Les personnes qui adhéreront au programme avant le 1^{er} juin 2021, bénéficieront d'un rabais important. Les résidents d'Adstock pourront ainsi participer au hockey plaisir pour la somme de 100 \$, alors que les non-résidents défrayeront 150 \$ pour s'adonner à cette activité si convoitée par les jeunes. Un montant supplémentaire sera appliqué au coût initial pour les inscriptions qui entreront après cette date. Comme l'an dernier, le programme offrira 40 heures d'activités et ce, en utilisant la totalité de la patinoire. Les entraînements seront supervisés par monsieur Daniel Breton, un entraîneur-maître d'expérience dans la région.

Le retour du hockey mineur à Adstock : un dossier toujours actif qui préoccupe le milieu !

De son côté, le comité Hockey mineur Adstock poursuit toujours ses démarches auprès de Hockey Québec en vue de ramener du hockey à l'aréna du secteur Saint-Méthode. Le comité conserve son objectif premier qui est d'obtenir des heures de glace à la hauteur du nombre de joueurs provenant de la Municipalité d'Adstock. Bien que la pandémie ralentisse l'évolution du dossier, le comité local d'Adstock, la Municipalité d'Adstock et son Service des loisirs n'entendent pas baisser les bras pour autant.

« Tout comme les autres organisations, nous méritons un partage juste et équitable des heures de glace selon leur provenance. Notre infrastructure est conçue et adaptée pour accueillir des matchs permettant à ces jeunes de jouer au hockey. Ensemble, nous continuerons de plaider ce dossier en y consacrant toute l'énergie nécessaire. En attendant la décision officielle de Hockey Québec-Chaudière-Appalaches, le Service des loisirs reconduit le programme hockey plaisir qui s'avère être une belle alternative pour nos jeunes et vient ainsi prouver que l'aréna du secteur Saint-Méthode est tout désigné pour pratiquer ce sport. », de mentionner le maire de la Municipalité d'Adstock, monsieur Pascal Binet.

Récemment, le comité Hockey mineur Adstock a rappelé aux décideurs de Hockey Québec-Chaudière-Appalaches qu'il poursuivait sa demande initiale. L'organisation a ainsi mentionné qu'elle allait donner des nouvelles prochainement quant à l'orientation que prendra ce dossier.

ACTIVITÉS PRÉVUES SOUS RÉSERVE DES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Il y a des enfants qui ne vont pas bien. Les inviter pour une activité extérieure peut leur faire du bien.



Découvrez plein d'autres idées

Quebec.ca/soyonsattentifs

Votre gouvernement

Québec

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi le 31 mars dernier, se tenait l'assemblée générale annuelle virtuelle de la Coopérative de St-Méthode, 18 personnes étaient présentes sur la plateforme Zoom afin d'assister à l'AGA. La direction et le conseil d'administration désirent remercier les personnes qui se sont connectées afin de prendre part à cette réunion et ainsi partager leurs opinions et poser des questions concernant leur coopérative.

Voici quelques chiffres concernant les états financiers au 25 octobre 2020. Les ventes sont en augmentation de 236 251 \$, soit 8,01 % de plus que l'an passé. La pandémie aura joué un rôle positif sur les ventes surtout au niveau de l'épicerie qui est en augmentation de 11,31 %. Les dépenses sont en augmentation de 69 754 \$, principalement à cause des frais liés à la pandémie. Les frais généraux et administratifs sont en diminution de 22 077 \$ et les frais financiers sont stables pour 2020. Ce qui laisse un trop-perçu d'exercice consolidé de 31 945 \$ comparativement à un déficit l'an passé de (71 539 \$). Cet écart s'explique avec l'an passé par un gain sur cessation d'immobilisations, soit la vente de terrain et de nos anciens entrepôts.

Cette année nous avons débuté notre service de livraison à l'épicerie au début de la pandémie. Grâce à des dons de 1 000 \$ de la SDSE d'Adstock et de 1 000 \$ de Sobeys nous avons pu offrir à notre clientèle des livraisons gratuites pour les gens du village de St-Méthode et aussi réduire le coût pour les gens de l'extérieur du village. Un grand merci pour cette aide qui a bien servi la population d'Adstock.

Durant l'année 2020, la Coopérative s'est connectée au réseau du gaz naturel pour la bâtisse de la quincaillerie, normalement le coût de chauffage devrait diminuer dans le futur.

La coopérative désire remercier tous ses employés qui jour après jour sont au rendez-vous afin de vous procurer des biens essentiels, de vous offrir un bon service à la clientèle, de répondre à vos demandes, de préparer vos commandes, de faire les livraisons et ce même en temps de pandémie.

La direction et le conseil d'administration vous remercient sincèrement pour votre contribution pour la dernière année et vous invitent à continuer d'utiliser les services que la Coopérative vous offre car c'est toute la communauté qui en retire des avantages. La crise actuelle nous prouve la

nécessité de maintenir les services de proximité de la municipalité et nous comptons sur vous, chers membres et clients, afin de continuer à faire vos achats localement.

Pour les membres qui désirent avoir un rapport annuel, présentez-vous au bureau de la coopérative pour en faire la demande ou envoyez une demande par courriel à coopstmethode@tlb.sympatico.ca

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La seule candidature reçue est celle de Mme Sylvie Lacroix qui a été réélue. Voici un message de Mme Lacroix : « C'est avec plaisir que je renouvelle mon implication pour un 4^e mandat à la coopérative en tant qu'administrateur, c'est pour moi une façon de m'impliquer en tant que personne à mobilité réduite. » Voici le conseil d'administration de la Coop de St-Méthode pour la prochaine année :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| • Serge Nadeau, président | • Sylvie Lacroix |
| • Jacquelin Pépin, vice-président | • Mélissa Huard |
| | • Michel Tardif |

EN MAI PARTICIPEZ AU CONCOURS NATREL À VOTRE ÉPICERIE BONICHOIX !

Pendant tout le mois de mai, pour chaque produit participant acheté, les membres et clients auront droit à un coupon de participation afin d'avoir la chance de gagner UN CERTIFICAT CADEAU DE 300 \$ échangeable à la Quincaillerie BMR Express de la Coopérative St-Méthode.

Produits participants : tous les laits et les crèmes identifiés Natrel.

POSTE POUR LES ÉTUDIANTS (ES) OU POUR TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES

Nous engageons, commis à la boucherie, commis à la pizza, commis d'épicerie, caissier ou caissière.

Appelez au 418 422-2328 et demander Chantal Fortin, ou venez la rencontrer sur place.

PLANTS DE TOMATES, LAITUES, PIMENTS

Disponibles à votre épicerie Bonichoix et à votre quincaillerie BMR Express.



CABANONS ET GAZÉBOS PERSONNALISÉS

900 route 267
Adstock (secteur Saint-Daniel)
GON 1S0
RBQ 5731-7141-01

Maxime Chouinard
418 422-2323

www.CabanonsChouinard.com

Leader mondial en fondations vissées

techno **PIEUX**



418 333-4218
TECHNOPIEUX.COM

CATÉCHÈSE - SITE INTERNET

GINETTE FORTIN, RESPONSABLE DE LA CATÉCHÈSE DE L'UNITÉ PASTORALE DE L'AMIANTE

Nous avons prévu célébrer les sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation ce printemps : tout cela est reporté à une date ultérieure. Dès qu'il sera possible de le faire, nous contacterons les personnes concernées.

Voici le nom des heureux gagnants du concours de coloriage de la crèche et d'une croix, chacun se mérite une carte cadeau de 10 \$ du Dollorama.

Catéchèse de Noël :

Justine Demers (Adstock, secteur St-Daniel)

Olivier Pomerleau (St-Pierre de Broughton)

Catéchèse de Pâques :

Caleb Henri (Adstock, secteur Sacré-Cœur-de-Marie)

Anthony Tardif (St-Jacques de Leeds)

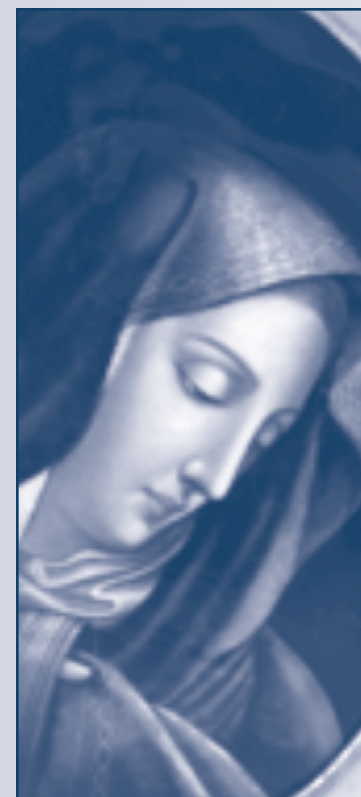
Félicitations aux gagnants et merci à tous ceux qui ont participé.

Nous offrirons quelques récits, chants et quiz pour le mois de mai, le mois de Marie, la mère de Jésus et aussi pour la St-Jean-Baptiste (notre fête nationale célébrée le 24 juin) Jean-Baptiste était le cousin de Jésus... Vous pouvez nous suivre sur notre site Internet : <https://pastoraleamiente.podia.com/>

Pour l'an prochain nous offrirons aux familles qui le désirent, une catéchèse hybride : quelques activités à faire par Internet et quelques rencontres en présentiel. Tout cela afin de continuer de favoriser la rencontre de Jésus au cœur de notre quotidien.

Au plaisir de revoir chacun de vous très bientôt!

Ginette Fortin
pastorale.amiante@gmail.com
Cell : 418 333-1364



Grande primeur pour l'Internet résidentiel : Xplore 50/10 ILLIMITÉ* est arrivé!

Jusqu'à 50 Mbps¹ en téléchargement	Absolument aucune limite de données
Jusqu'à 10 Mbps¹ en téléversement	99,99 \$ /mois²
Tarif garanti pour deux ans	

- Avantages du téléchargement à 50 Mbps :
- Netflix^{MC} en simultané sur plusieurs appareils³
 - Navigation plus fluide sur les réseaux sociaux
 - Musique et films en continu
 - Téléchargement plus rapide pour les jeux

- Avantages du téléversement à 10 Mbps :
- Appels vidéo pour le travail ou les études
 - Sauvegarde infonuagique de vos fichiers
 - Partage facilité de photos et de vidéos

*Là où la technologie le permet. Frais d'installation de 49 \$. Contrat de deux ans obligatoire. Le tarif passera à 109,99 \$/mois à partir du vingt-cinquième mois.

Abonnez-vous à Xplore 50/10 ILLIMITÉ sans tarder et votre tarif sera garanti pour 2 ans! Composez le 1-844-964-2055.

xplornet.com/fr



Oui, les abonnés actuels peuvent profiter de ce forfait. Il n'y a absolument aucune limite de données! ¹La vitesse varie selon votre configuration technique, le trafic, le serveur et d'autres facteurs. Nos politiques de gestion du trafic s'appliquent; voir www.xplornet.com/fr/notes-legales. ²Cette promotion arrive à échéance le 31 mai 2021. Comprend le coût de location du matériel (sauf le routeur sans fil Xplornet, qui est facultatif). ³Un routeur est requis pour plusieurs utilisateurs d'une même connexion. Netflix^{MC} est une marque de commerce de Netflix inc. Xplornet^{MD} est une marque déposée de Xplornet Communications inc. © 2021 Xplornet Communications inc.

Collecte annuelle des objets volumineux

19 MAI : VILLAGES ET RANGS

Comme à chaque année, la Municipalité d'Adstock procèdera, au cours du printemps, à la collecte des objets volumineux (grosses vidanges). Le 19 mai, les objets volumineux seront cueillis dans les villages et les rangs tandis que le 17 juin, les zones de villégiature recevront la visite des éboueurs.

IMPORTANT

Tous les objets qui sont de format à entrer dans votre bac roulant devront être mis dans celui-ci et seront ramassés lors de la collecte régulière des ordures. (exemple : petit jouet, pôle à rideaux...)

Un objet monstre ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs) et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube. La manipulation des objets pour être chargés dans le camion doit pouvoir se faire à deux personnes.

VOICI LES TYPES D'OBJETS QUI PEUVENT ÊTRE PLACÉS EN BORDURE DU CHEMIN (PAS DANS UNE REMORQUE) :

- ameublement (vieux meubles, divans, tables, chaises, matelas, etc.);
- matériaux naturels (branches d'arbres ou d'arbustes attachés et coupés en longueur maximum de 1,2 mètre – maximum 1 mètre cube, morceaux de tourbe) (pierre, roche, ciment dans un récipient non récupérable d'un maximum de 25 kilogrammes);
- matériaux ferreux (appareils ménagers vidés de fréon, tables et chaises de métal, bout de fer, fournaies, réservoirs à eau, etc.).

LES OBJETS SUIVANTS SONT INTERDITS :

- tout type de pneu (avec ou sans jante);
- résidu de construction, de rénovation ou de démolition;
- résidu domestique dangereux et matières explosives : peinture, solvant, huile...;
- tubulure d'érablière;
- bombonne de propane;
- aussi : spa en entier, chaloupe, toit de roulotte, réservoir d'huile remplie de cendres, retails d'une haie de cèdres qui ne seront pas ensachées, haie de cèdres avec les souches, un trop grand nombre d'objets à la suite de la fermeture de maison...

Si vous avez des doutes, vous pouvez vérifier auprès de l'entrepreneur au 418 332-2880.

Nous vous rappelons que le règlement de nuisances interdit à quiconque de déposer du matériel en bordure de la rue. En vertu du règlement 221-18, les objets peuvent être placés en bordure de la rue au maximum 7 jours précédant le jour prévu pour la collecte.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration!



DEUX SITES DE DÉPÔT À PNEUS POUR VÉHICULES LÉGERS

À VOTRE DISPOSITION

La Municipalité désire informer les citoyens qu'elle met à leur disposition deux sites de dépôt à pneus de véhicules légers. Les sites seront situés aux garages municipaux de Saint-Méthode et de Sacré-Cœur-de-Marie. Les endroits pour déposer les pneus seront bien identifiés par un affichage clair. Les sites seront ouverts à partir du **24 mai jusqu'au 30 septembre** de chaque année.

Le dépôt des pneus devra être fait dans les heures d'ouverture du Service des travaux publics, c'est-à-dire, du **lundi au vendredi de 7h30 à 17h00**. Seulement les pneus de véhicules légers propres et sans jante sont acceptés dans les sites de dépôt. Aucun pneu de véhicules lourds (plus de 24 pouces) ne sera accepté à moins qu'il soit minimalement coupé en quatre morceaux.



UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE THETFORD

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION

Veuillez prendre note que la Municipalité d'Adstock a modifié sa politique tarifaire concernant l'utilisation de l'Écocentre de Thetford. Depuis 2020, la politique prévoit une limite annuelle de trois visites gratuites par adresse civique. Si une personne désire utiliser davantage ce service, à compter de la quatrième visite, le coût réel par visite vous sera facturé par la Municipalité d'Adstock. Cependant, veuillez noter que les visites pour les branches sont illimitées et sans frais.

L'ÉCOCENTRE

- ouvert du 19 avril au 6 novembre;
- situé au 251, rue caouette en face du poste de la Sûreté municipale;
- Sur place, un employé de la Ville de Thetford Mines prendra vos coordonnées et vous indiquera le ou les conteneurs pour vos matériaux;
- Le citoyen qui utilise ce service doit présenter une preuve de résidence à Adstock, telle que le permis de

17 JUIN : ZONES DE VILLÉGIATURE

conduire. Notez que si votre lieu de résidence principal n'est pas Adstock, nous vous suggérons de vous présenter avec une pièce démontrant que vous avez une adresse civique en la Municipalité d'Adstock (ex.: compte de taxes, compte d'Hydro-Québec, etc.).



RÉCUPÉRATION DE TUBULURES D'ÉRABLIÈRE

La Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT), située au 3626, boulevard Frontenac Est à Thetford Mines (en face du Balmoral), récupère gratuitement les tubulures d'érablière pour les producteurs acéricoles de la MRC des Appalaches (avec preuve de résidence).

Il suffit d'aller porter directement à la RIRT votre tubulure 5/16 et maître-ligne séparées, tout en étant propres, sans broches et non enrobées de pellicule plastique.

ATTENTION – BRANCHES SEULEMENT

OUVERTURE DU DÉPÔT DE BRANCHES DU RANG DES CAMPAGNARDS LES FINS DE SEMAINES DE MAI :
7-8-9 / 14-15-16 / 21-22-23 / 28-29-30 MAI 2021.

!nventifs

écl tés

!ntr'gants

On fait de grands livres au Québec

Trouvez conseil à votre bibliothèque ou chez votre libraire d'ici !

jelisquebecois.com

En partenariat avec : Québec

SOLARIUM ADSTOCK

Solarium
3 et 4 saisons

Solarium Adstock
www.solariumadstock.ca
418 422-4000

NOUVEAU ET UNIQUE EN RÉGION

FOREUSE DE PUITS SUR CHENILLE

FORAGE À DOUBLE ROTATION :
MEILLEUR SCÉLLEMENT AU ROC
MEILLEURE QUALITÉ D'EAU
FOREUSE PLUS COMPACTE ET PLUS LÉGÈRE

418-338-5311 OU 1 800 567-5829

100% fait au Québec

Puitbec GROUPE

www.puitbec.com

RBQ: 8327-6683-50

On a tous de bonnes questions sur la vaccination



Opération
vaccination
COVID-19

Les raisons de se faire vacciner sont nombreuses. On le fait entre autres pour se protéger des complications et des risques liés à plusieurs maladies infectieuses, mais aussi pour empêcher la réapparition de ces maladies évitables par la vaccination.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 en cours vise à prévenir les complications graves et les décès liés à la COVID-19. Par la vaccination, on cherche à protéger notre système de santé et à permettre un retour à une vie plus normale.

Quand la vaccination a-t-elle commencé ?

La vaccination contre la COVID-19 a débuté au Québec dès la réception des premières doses en décembre 2020. Puisque la disponibilité des vaccins est restreinte, certains groupes plus à risque de développer des complications liées à la COVID-19 sont vaccinés en priorité. À mesure que les vaccins seront disponibles au Canada, la vaccination sera élargie à d'autres groupes.

Ordre de priorité des groupes à vacciner

- 1 Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).
- 2 Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers.
- 3 Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées.
- 4 Les communautés isolées et éloignées.
- 5 Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
- 6 Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
- 7 Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
- 8 Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19.
- 9 Les adultes de moins de 60 ans sans maladie chronique ni problème de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
- 10 Le reste de la population de 16 ans et plus.

Quelle est la stratégie d'approvisionnement des vaccins ?

Le gouvernement du Canada a signé des accords d'achats anticipés pour sept vaccins prometteurs contre la COVID-19 auprès des compagnies suivantes : AstraZeneca, Johnson & Johnson, Medicago, Moderna, Novavax, Pfizer et Sanofi Pasteur/GlaxoSmithKline. Ces achats sont conditionnels à l'autorisation des vaccins par Santé Canada.

À ce jour, les vaccins des compagnies Pfizer et Moderna ont obtenu l'autorisation d'être distribués au Canada. Des vaccins de plus d'une compagnie seront utilisés afin d'accélérer la vaccination contre la COVID-19.

Quels types de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés ?

Trois types de vaccins font l'objet d'études à l'heure actuelle.

- 1 **Vaccins à ARN :** Ces vaccins contiennent une partie d'ARN du virus qui possède le mode d'emploi pour fabriquer la protéine S située à la surface du virus. Une fois l'ARN messenger à l'intérieur de nos cellules, celles-ci fabriquent des protéines semblables à celles qui se trouvent à la surface du virus grâce au mode d'emploi fourni par l'ARN messenger. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle. Le fragment d'ARN est rapidement détruit par les cellules. Il n'y a aucun risque que cet ARN modifie nos gènes.
- 2 **Vaccins à vecteurs viraux :** Ils contiennent une version affaiblie d'un virus inoffensif pour l'humain dans lequel une partie de la recette du virus de la COVID-19 a été introduite. Une fois dans le corps, le vaccin entre dans nos cellules et lui donne des instructions pour fabriquer la protéine S. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle.
- 3 **Vaccins à base de protéines :** Ils contiennent des fragments non infectieux de protéines qui imitent l'enveloppe du virus. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle.

Le vaccin à ARN messenger peut-il modifier notre code génétique ?

Non. L'ARN messenger n'entre pas dans le noyau de la cellule et n'a aucun contact avec l'ADN qui y est contenu. Il ne peut donc y apporter aucun changement.

Comment le vaccin agit-il ?

Lorsqu'une personne reçoit un vaccin contre le virus qui cause la COVID-19, son corps prépare sa défense contre ce virus. Une réaction immunitaire se produit, ce qui permet de neutraliser le virus en produisant des anticorps et en activant d'autres cellules de défense. La vaccination est une façon naturelle de préparer notre corps à se défendre contre les microbes qu'il pourrait rencontrer.

La plupart des vaccins en développement contre la COVID-19 favorisent la production d'anticorps pour bloquer la protéine S, la protéine qui permet au virus d'infecter le corps humain. En bloquant la protéine S, le vaccin empêche le virus d'entrer dans les cellules humaines et de les infecter.

Le virus qui cause la COVID-19 est composé d'un brin de matériel génétique, l'ARN (acide ribonucléique), entouré d'une enveloppe. À la surface du virus, on trouve des protéines, dont la protéine S (spicule) qui lui donne sa forme en couronne, d'où son nom, coronavirus.



Quels sont les effets secondaires du vaccin contre la COVID-19 ?

Des symptômes peuvent apparaître à la suite de la vaccination, par exemple une rougeur ou de la douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, de la fièvre et des frissons. Moins fréquentes chez les personnes âgées de plus de 55 ans, ces réactions sont généralement bénignes et de courte durée.

À ce jour, aucun effet indésirable grave n'a été identifié avec les vaccins à base d'ARN. D'autres problèmes, qui n'ont aucun lien avec le vaccin, peuvent survenir par hasard (ex. : un rhume ou une gastro).

Le vaccin ne peut pas causer la COVID-19, car il ne contient pas le virus SRAS-Co-V2, responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination ou dans les 14 jours suivant la vaccination pourrait quand même développer des symptômes et contracter la COVID-19.

Il est important de continuer d'appliquer les mesures sanitaires jusqu'à ce qu'une majorité de la population ait été vaccinée.

Pourquoi a-t-il fallu 40 ans pour développer un vaccin contre la grippe, et seulement 9 mois pour en fabriquer un contre la COVID-19 ?

Les efforts déployés par le passé, notamment lors de l'épidémie de SRAS en 2003, ont permis de faire avancer la recherche sur les vaccins contre les coronavirus et d'accélérer la lutte contre la COVID-19.

Actuellement, près d'une cinquantaine de vaccins contre la COVID-19 font l'objet d'essais cliniques partout dans le monde — fruit d'une collaboration scientifique sans précédent. Pour favoriser le développement rapide des vaccins dans le respect des exigences réglementaires, des ressources humaines et financières considérables ont été investies.

Les autorités de santé publique et réglementaires de plusieurs pays, dont le Canada, travaillent activement pour s'assurer qu'un plus grand nombre de vaccins sécuritaires et efficaces contre la COVID-19 soient disponibles le plus rapidement possible.

Pourquoi faut-il deux doses de vaccin ?

La deuxième dose sert surtout à assurer une protection à long terme. Dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19, l'administration de la deuxième dose peut être reportée afin de permettre à plus de gens d'être vaccinés.

Québec.ca/vaccinCOVID

1 877 644-4545

BIBLIOTHÈQUE JEAN-GUY-MAROIS

SAVIEZ-VOUS qu'il n'en coûte rien pour être membre de la bibliothèque municipale d'Adstock? En effet, que vous soyez de St-Méthode, de Sacré-Cœur-de-Marie, de St-Daniel ou du secteur des lacs, toutes les personnes qui résident sur le territoire d'Adstock peuvent venir à la bibliothèque, s'inscrire et se choisir un bon livre...

Mercredi soir : 18h30 à 19h30
Jeudi après-midi : 14h00 à 15h00
Téléphone : 418 422-2131
Courriel : bibliojgmarois@gmail.com



LES FILLES PRÉFÈRENT LES SALAUDS (roman) Joanie Mailhot Poissant

Jeune auteure québécoise, elle a écrit *Jeune libraire recherche roman d'amour* et *Y juste les folles qui changent pas d'idée*. C'est son troisième roman.

Lui : Ce n'est pas nouveau. Il suffit de regarder tous les films romantiques pour le constater. Elles craquent pour le bad boy à la barbe de trois jours, mystérieux, sexy, inatteignable. **Elle :** Je cherche pourtant quelque chose de simple, de beau. Mais je tombe tout le temps sur des salauds! Et le gars que je viens de croiser a le culot de me proposer un défi. J'embarque ou pas?

RENDEZ-VOUS AU CAFÉ DU BONHEUR (roman) Lucy Diamond

Après un début de carrière dans l'édition, l'auteure s'est installée dans le sud de l'Angleterre pour écrire ses romans à succès, dont dix-sept ont été publiés à ce jour. Une des romancières préférées des Britanniques.

Quand sa tante adorée meurt subitement, Evie est dévastée. Les vacances passées à ses côtés, à la mer, sont ses souvenirs les plus précieux. En apprenant que sa tante lui a légué son petit café sur le port de Carrawen Bay, Evie entend bien prouver à sa famille qu'elle n'est pas une cause perdue. Elle choisit de plonger dans l'aventure.

JUSTICE POUR CROSS (suspense) James Patterson

James Patterson est l'auteur de thrillers le plus lu au monde, avec plus de 300 millions de livres vendus. Les enquêtes d'Alex Cross sont l'une de ses séries phares.

Enfant, Alex Cross a quitté sa ville natale pour démarrer une vie meilleure à Washington afin d'oublier de terribles drames familiaux. Mais lorsque son cousin Stefan est accusé d'un meurtre atroce, Cross retourne en Caroline de Nord. Notre héros est confronté au cas le plus périlleux et le plus personnel de sa carrière. Suspense ininterrompu et frissons garantis.

CAPSULE SANTÉ CULTIVER LA MOTIVATION À BOUGER CHEZ LES TOUT-PETITS

Ceux qui ont des enfants vous le diront; un enfant, ça bouge tout le temps! Un enfant, c'est rempli de belle énergie qui rend ses parents verts de jalousie. En revanche, nos tout-petits peuvent être réticents à faire des activités physiques encadrées si cela ne fait pas partie de leurs habitudes au quotidien.

Mais comment amener nos enfants en bas âge à faire du sport et de l'exercice?

Le secret est dans le jeu : jouez avec vos enfants et soyez interactifs avec eux. Comme par exemple : jouez au ballon, dansez dans la maison ou allez jouer dehors. Il est important de diversifier les activités et d'initier l'enfant à une variété d'actions, autant sur la neige, sur la glace, dans l'eau, sur terre, à l'intérieur, qu'à l'extérieur. Amenez l'enfant à grimper, sauter, courir, ramper et glisser. Le tout pour travailler l'amplitude de ses aptitudes physiques et de ses aptitudes cardiovasculaires comme, entre autres, son équilibre, sa souplesse et sa force.

Pour bien comprendre comment amener son enfant à bouger, il est important de savoir que le développement de la motivation chez l'enfant passe par le sentiment de compétence, l'autonomie et le support social.

Le sentiment de compétence est défini comme le jugement que nous portons sur nos capacités à organiser et à exécuter les actions requises pour atteindre un certain niveau de performance. Chez le tout-petit, on peut développer ce sentiment en amenant l'enfant à faire des exercices qu'il est capable de faire. Par exemple, ne pas lui demander de courir un 5 km s'il n'est pas capable de le finir, il ne se sentirait pas compétent et ça ne le motivera pas à courir dans l'avenir. En revanche, on peut raccourcir le parcours jusqu'à ce qu'il soit capable de le compléter. L'ame-

ner à faire des exercices de son niveau développera son sentiment de compétence ainsi que sa motivation.

Pour renforcer l'autonomie, on laisse de la place dans l'horaire pour des jeux libres. Laissez l'enfant grimper des collines, remplir des seaux de sable et les déplacer pour en faire un château, etc. Le développement des mouvements de bases et des habiletés fondamentales sont souvent à l'origine des idées créatives des enfants. Laissez vos enfants vous surprendre!

On peut mettre l'enfant au défi, mais tout en restant dans le plaisir. Il peut être souhaitable qu'on le dirige légèrement pour une question de sécurité, mais on peut le laisser choisir ce qu'il veut faire, avec qui il veut le faire et comment il veut le faire.

Le support social est l'un des piliers les plus importants pour aider votre enfant à développer sa motivation. Il s'agit aussi du pilier le plus complexe en pandémie. C'est pourquoi votre rôle de parents est plus que primordial dans ces temps difficiles. Comme pour les adultes, les enfants trouvent les activités plus amusantes lorsqu'elles sont pratiquées en équipe ou en duo. Que ce soit avec leurs pairs ou leurs parents, les enfants adorent s'amuser en groupe. Il est important de noter aussi que les enfants prennent exemple sur leurs parents. Plus vous bougez et pratiquez des activités physiques, plus vos enfants seront portés à en faire.

Que ce soit pour les aider à développer leurs mouvements moteurs ou leurs habiletés fondamentales, développer la motivation de votre enfant pour l'aider à bouger lui sera bénéfique... et ce pour les années à venir.

Et vous, qu'est-ce qui vous motive à bouger?

Source : <https://mon.kinesiologue.com/forme-sante/motivation-bouger-chez-petits>

Certains arbres de nos régions sont actuellement en difficulté en raison d'insectes ou de maladies venus d'ailleurs. C'est le cas des frênes, qui sont attaqués par l'agrile du frêne, et des ormes qui ont, pour la plupart, été affectés par la maladie hollandaise de l'orme. En tant que citoyen, il est difficile d'agir seul contre de telles menaces. Par contre, on peut aider nos milieux à conserver une diversité d'arbres, le temps que la science trouve des solutions.

Il est important de conserver une variété d'arbres dans les milieux (urbains ou forestiers), car chacun procure des avantages différents et chacun possède ses propres résistances face aux variations de l'environnement. Plus on a d'arbres différents, plus on a de chances qu'une part d'eux survive à une future catastrophe ou à l'arrivée d'un nouveau pathogène.

Nous vous présentons deux espèces de remplacement pour les frênes et les ormes. Il s'agit du févier d'Amérique et du micocoulier occidental. Toutes deux vivent naturellement au Québec, mais elles sont rares, car elles préfèrent les températures légèrement plus chaudes de l'Ontario. Néanmoins, avec le réchauffement des températures des dernières décennies, le Québec est devenu tout à fait favorable à ces espèces. Il est d'ailleurs possible qu'elles remplacent naturellement les frênes et les ormes au fil des siècles. Mais, pourquoi ne pourrait-on pas aider la nature à s'adapter plus rapidement aux menaces qu'on lui a introduites?

Févier d'Amérique

Le févier aime la lumière ainsi que les sols riches et humides. Il est tolérant aux conditions urbaines. Il produit une cime large qui laisse filtrer la lumière. Son nom lui vient des gousses qu'il produit, semblable à des fèves. À pleine maturité, il peut atteindre 18 m de haut par 16 m de large.

LE PETIT COIN DES FERMIERES

FERMI-TRUCS • FERMI-RECETTES • FERMI-TRICOT

BOULETTES DE VIANDE AU RIZ

2 livres de bœuf haché
1 tasse de riz minute
1 oignon haché fin
Sel, poivre
Mélanger les ingrédients, façonner en boulettes.

Sauce :

½ boîte de crème de tomate
½ tasse d'eau

Mélanger, verser sur les boulettes; cuire sur feu moyen 20 minutes.
Donne 8 portions.

Bon appétit!

Micocoulier occidental

Le micocoulier est un arbre en forme de parasol. Il croît sur une variété de sols et tolère légèrement l'ombre. Il produit des petits fruits rouges comestibles. À pleine maturité, il peut atteindre 15 m de haut par 8 m de large. Cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en raison de sa faible présence.

L'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de promouvoir l'apport bénéfique des ressources du milieu forestier auprès de la population par l'éducation, la sensibilisation, la concertation et le transfert des connaissances. Nos principales valeurs sont la créativité, le leadership et le développement durable.

Pour découvrir d'autres espèces de remplacement, visitez : agrile.cqeee.org/?page_id=999

Pour en savoir plus sur les espèces naturelles au Québec, visitez : afsq.org/identification-des-arbres



TRUC

Finis les maringouins ! Placez simplement une feuille d'assouplissant dans votre poche. Cela gardera les maringouins à distance.



CHAQUE PROJET NÉCESSITE UN PERMIS

Que vous soyez implantés ou que vous désiriez vous implanter dans la zone agricole permanente, dans la zone urbaine ou de villégiature, avant de morceler votre terrain, de construire, de transformer, de rénover, d'agrandir une maison, d'installer une piscine, de bâtir une remise ou autres travaux semblables, il est important de s'assurer que votre projet soit réalisé en conformité avec les règlements d'urbanisme de la Municipalité. Sachez également que vous devez obtenir, avant de débiter les travaux, un permis de construction ou de rénovation émis par la Municipalité.

En raison du télétravail obligatoire, il est préférable de prendre rendez-vous avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement avant de se pointer au bureau municipal. Il est possible de rejoindre le département en composant soit le 418 422-2135 poste 25 ou par courriel à l'adresse : batiment@adstock.ca.

Nous voulons vous rappeler que le Service de l'urbanisme de la Municipalité d'Adstock a mis en place des formulaires qui facilitent le traitement de chaque demande de permis et certificat. Chaque demande de permis doit être dûment complétée dans le formulaire attribué au permis désiré.

Ces formulaires sont disponibles aux endroits suivants :

- Bureau municipal (format papier);
- Site Internet de la Municipalité.

SAVIEZ-VOUS QUE...

- L'abattage d'arbres en zone urbaine et riveraine demande un certificat d'autorisation?
- le remplacement du parement extérieur ou d'une toiture par le même matériau n'exige pas de permis;
- l'installation d'une enseigne et le déplacement d'une construction exigent un certificat d'autorisation?

CONSEIL EN BREF (AVRIL)

- **Annexion lac à la Truite** : le conseil a signifié au sous-ministre qu'il est disposé à négocier un accord sur le partage de l'actif ou du passif le cas échéant, à s'entendre sur les éléments en suspens et à faire appel si nécessaire à un conciliateur pour conclure de tels accords.
- Le rapport financier au 31 décembre 2020, préparé par Mme Sandra Audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, indique un **excédent de fonctionnement** de 885 352 \$ avant ajustement des réserves. Ce qui porte le surplus libre après ajustement des réserves à 239 065 \$.
- Autorisation des ententes avec le promoteur du Domaine Escapad et les propriétaires des lots 6 338 892 et 6 316 542 pour la **réalisation des travaux du 6^e Rang** dans le cadre du projet de développement.
- **Demande au MTQ d'effectuer des travaux** pour améliorer l'angle de visibilité, d'ajouter un feu clignotant et d'autoriser l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du rang McCutcheon – route 269.

- Présentation de **deux demandes d'aide financière** de 2 000 \$ dans le cadre du programme Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation des projets intitulés « Journée culturelle d'Adstock » et « Couloir des champions ».
- **Embauche** de monsieur Jérôme Marcoux à titre de préposé aux services généraux à temps complet.
- Confirmation d'un aide financière de 12 198 \$ dans le cadre du programme d'aide financière à la **mise aux normes de barrages municipaux**.
- **Nominations** de messieurs Félix Bolduc et Nathael Hémond et madame Brithany Fortier comme **inspecteurs municipaux** pour l'année 2021 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la Loi sur la Marine marchande du Canada.
- **Programme d'aide à la voirie locale** : confirmation, au bureau du ministre des Transports, que la Municipalité prévoit investir à même ses fonds au cours de l'année 2021 près d'un million de dollars pour la réfection et l'amélioration de ses infrastructures routières, mais soumet une demande spécifique pour les routes suivantes : Chemin J.-E.-Fortin, Chemin du Lac-Bolduc, Rang 3, Rang 6 et une nouvelle rue menant au centre de transformation agroalimentaire.
- **Demande d'aide financière** au Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches pour les projets suivants : coopération intermunicipale en environnement au Grand Lac Saint-François et éradication du myriophylle à épis par arrachage manuel dans le lac du Huit.
- **Appui aux projets suivants** :
 - Dispersion d'une partie des eaux du fossé de la rue du Beaumont (lac du Huit, secteur de la Baie-du-Sacré-Coeur).
 - Diagnostic du bassin versant du lac du Huit.
 - Mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épis au lac du Huit et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte au myriophylle à épis.
 - Éradication du roseau commun dans la baie Fortin du lac à la Truite.
 - Réfection du barrage du lac Jolicoeur par l'Association des propriétaires du lac Jolicoeur.
- **Mandats** :
 - À monsieur David Payeur pour des services d'infographie, de montage vidéo et de conseils techniques (1 000 \$).
 - Pour la réalisation d'une plateforme web de consultation et de participation citoyenne (3 500 \$).
 - À la firme L'Atelier urbain pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme (40 000 \$).
 - À la firme ARPO Groupe-conseil pour des services professionnels dans le dossier du prolongement et la mise à niveau du 6^e Rang (4 500 \$).



- À la firme Pluritec pour la production des plans et devis de la nouvelle rue à réaliser dans le village de Sacré-Coeur (17 100 \$).
- À M^e Christine Talbot, notaire, pour la réalisation de l'avis de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord (lot 5 449 411).
- À la firme Les Services EXP, le mandat du contrôle qualitatif des sols et des matériaux des travaux à réaliser dans le cadre des deux volets du programme d'aide à la voirie locale (48 555 \$).
- À la firme Stantec, le mandat de surveillance des travaux à réaliser dans le cadre des deux volets du programme d'aide à la voirie locale (80 885 \$)
- **Plans d'implantation / dérogations**
 - Domaine Escapad : approbation du plan d'implantation et d'intégration architectural déposé par les propriétaires des lots 5 932 824 et 6 340 670 du cadastre du Québec.
 - Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale du 614,6^e Rang, à la condition de reboiser un écran minimal de 10 mètres en bordure de la limite de l'emprise du 6^e Rang en vertu de l'article 8.5.6 du règlement de zonage numéro 69-07
 - Approbation de la demande présentée par le propriétaire 426, rue des Castors afin d'autoriser la construction d'un garage isolé sur le lot 5 136 345 situé en deuxième rangée d'une emprise au sol de 52.01 mètres carrés conditionnellement au respect des marges de recul.
 - Approbation de la demande présentée par le propriétaire du 306, rue du Beau-Mont et ainsi d'autoriser la création du lot 6 410 947 dont la profondeur moyenne varie entre 31 et 57.1 mètres, conditionnel à ce que le propriétaire ne puisse plus subdiviser ledit lot dans le futur.
 - Approbation de la demande présentée par le propriétaire du 33, chemin du Bocage et ainsi autoriser la construction d'un garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1.16 mètre de la ligne latérale gauche aux conditions suivantes : aucune fenêtre du côté voisin ne pourra être aménagée dans le garage, seulement les arbres situés dans le périmètre de construction pourront être abattus.

- **Dépenses**
 - Achat de bouées pour les associations riveraines (4 500 \$).
 - Installation du service Internet au Centre des loisirs de Ste-Anne-du-Lac.
 - Achat d'un radar pédagogique et d'un panneau solaire supplémentaire (7 280 \$).
 - Brochure pour le 20^e anniversaire d'Adstock (5 000 \$).
 - Matériel promotionnel (1 300 \$).
 - Excavation Rodrigue & fils pour la location de divers équipements de machinerie lourde (56 800 \$).
 - Enviro Solutions Canada pour l'abat-poussière.
 - 105 700 \$ par fournisseur pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG20b.
 - Groupe Nadeau : contrat de fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 (gravier naturel).
 - Entreprise Scellements J.F. : contrat de scellement de fissures pour certains chemins municipaux. (19 200 \$).
 - Balai-ramasseur avec brosse latérale RPHB32-09-02 d'Eddynet (48 635 \$).
 - Installation de lumières de rue aux endroits suivants : à l'intersection du rang McCutcheon – route 269, à l'intersection de la route du Lac-du-Huit / Rang McCutcheon, aux boîtes aux lettres à l'intersection du chemin des Cerfs / route du Lac-Saint-François, aux boîtes aux lettres sur le chemin J.-E.-Fortin, aux boîtes aux lettres sur la rue Jolicoeur, à proximité du 1 755, chemin Sacré-Coeur Ouest, à proximité du 34, rue Réjean.
 - Durand Marquage et Associés : contrat de marquage de chaussée pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant déposé pour 20 817 \$ la première et de 25 731 \$ pour les deux autres.
- Subvention
 - 25 000 \$ au CPI pour leurs activités de fonctionnement.

Pour mon environnement, JE RÉCUPÈRE !

naturive Inc. penser eau futur www.naturive.com Aménagement des berges • Contrôle de l'érosion • Service conseil Donald Breton Directeur général 182, rang St Michel Lambton (Québec) G0M1H0 1 819 582-1200 info@naturive.com	pyrus aménagement paysager centre jardin	Entretien paysager Centre jardin Centre pierres et pavés Aménagement paysager (Conception & réalisation) info@pyrus.ca www.pyrus.ca Tél. Lambton: 418 486-7587 Tél. Thetford Mines: 418 335-6000 182, rang Saint-Michel Lambton (Québec) G0M 1H0 Paysagiste CERTIFIÉ APRO
--	--	---

LA FERTILISATION

Il faut en premier lieu distinguer entre « sol » et « terre ». Le sol contient de l'air, de l'eau, des micro-organismes en quantité astronomique, des éléments minéraux et de la terre. La terre, elle, contient du sable, du limon, de l'argile, des matières organiques et de l'humus. La terre, c'est donc l'aspect physique du sol. Le sol, lui, est un écosystème dynamique qui comprend l'aspect physique, l'aspect biologique – c'est-à-dire la vie des micro-organismes – et l'aspect chimique, c'est-à-dire la transformation et la migration des éléments minéraux, comme le fer et le calcium.

PREMIER VOLET

Lorsque nous fertilisons, notre premier champ d'intervention sera la texture et la structure du sol. Pour tous les végétaux qui exigent un bon sol, le premier rôle de la fertilisation sera donc de préserver ou de créer un bon sol en incorporant les amendements manquants dans celui-ci. Une bonne terre contiendra du sable, de l'argile et du limon.

Le sable allège la structure du sol, facilite la pénétration et le transport de l'eau et de l'air. Le sable se réchauffe rapidement mais ne retient rien.

L'argile a la propriété d'absorber et d'emprisonner l'eau et les minéraux. En excès, le sol est difficile à travailler, il est mal drainé et se compacte facilement. En déficience, le sol ne retient rien.

Le limon retient assez bien l'eau et les éléments nutritifs de la plante, mais s'égoutte mieux et se travaille mieux que les terres argileuses.

À cette « bonne terre », il manque cependant un élément essentiel à la vie du sol : l'humus. Sous l'action combinée de l'air, de l'eau, de la chaleur et des micro-organismes, les matières organiques – comme les feuilles, les résidus végétaux ou les paillis – se décomposent en une matière noire et spongieuse que l'on nomme humus. L'humus se retrouve dans les premiers centimètres du sol. Sans humus, le sol est un milieu inerte et sans vie. L'humus est le fondement, le lieu principal de l'activité biologique des sols.

Le complexe argilo-humique - car c'est ainsi que l'on nomme les colloïdes où sont unis l'argile et l'humus – c'est en fait le magasin général, l'entrepôt du sol. C'est là que

les éléments nutritifs sont retenus et c'est de là aussi que les végétaux les tireront lorsqu'ils en auront besoin.

C'est pour cette raison qu'un sol qui possède un bon complexe argilo-humique pourra recevoir un seul apport d'éléments minéraux (N-P-K) par année et offrir un très bon rendement.

DEUXIÈME VOLET

Le deuxième volet de la fertilisation veillera à bien nourrir les micro-organismes du sol, car ils sont essentiels à la bonne santé de l'écosystème.

En plus de décomposer et de transporter la matière organique et même s'attaquer à la roche mère, les micro-organismes aèrent et labourent le sol. Ce sont des travailleurs infatigables.

Une saine fertilisation veillera donc à nourrir tous les micro-organismes; ceux qui se nourrissent de matières organiques et ceux qui décomposent les éléments minéraux. Les premiers seront nourris par des apports de compost ou des fertilisants naturels (comme l'engrais de poule, des algues, du sang séché ou autres). Ces microbes seront aussi nourris en laissant des résidus végétaux ou des rognures de gazon sur le sol. Ne nettoyez pas trop vos plates-bandes, vous enlevez de la nourriture à ses micro-organismes.

VOICI QUELQUES SUGGESTIONS POUR FERTILISER

Le compostage domestique

Le compost est une matière brunâtre qui ressemble à du terreau. Il provient de la décomposition contrôlée des matières organiques par des millions d'organismes vivants : depuis les bactéries microscopiques jusqu'aux vers de terre.

Les conditions idéales de décomposition demandent d'appliquer trois règles d'or :

- Alternier les matières humides ou vertes riches en azote (herbe coupée, déchets de fruits et de légumes, etc.) avec des matières sèches ou brunes riches en carbone (feuilles mortes, paille, sciure de bois);
- Garder le tas humide comme une éponge pressée;
- Laisser pénétrer de l'air dans le tas de toutes les façons possibles : contenant aéré, retournement, outil d'aération, etc.



Combien de temps faut-il?

Les déchets organiques peuvent prendre de quelques semaines à plusieurs années à se décomposer. Si on a bien équilibré les matières « vertes » et « brunes », si elles sont déchiquetées, bien humides et aérées, on pourra obtenir du compost en quelques semaines seulement.

Thé de compost

Voici une recette de thé de compost, ce thé améliore la santé des sols, la croissance des plantes et protège les plantes contre les maladies.

Déposer un sac de 30 litres de compost dans le fond d'une poubelle, remplir avec un jet d'eau vigoureux. Après 24 à 36 heures, prendre l'eau du dessus, la couleur devrait ressembler à celle du thé. Arroser le sol ou le feuillage le matin, très bon pour entretenir les micro-organismes du sol.

Autre façon de fertiliser un sol

Semer en juin du sarrazin sur une terre dénudée. Juste avant que les plantes montent en fleurs, on coupe et on l'enterre dans le sol. Cet engrais vert fournit beaucoup d'azote au sol.

Il existe aussi la méthode traditionnelle

Ce sont les engrais de synthèse, les sels. Ils sont directement assimilables par les plantes sans passer par l'intermédiaire microbien. Donc on nourrit la plante mais non notre sol. Ces engrais agissent vite sur la plante, mais ils laissent des sels qui appauvrissent le sol, amenant à son déséquilibre.

Vous les connaissez sous différentes formes, tels que le 20-20-20 ou 15-30-15. On parle ici de N.P.K., ces nombres indiquent la teneur en azote (N), en phosphore (P) et en potassium (K). L'azote contribue à la croissance, à la densité et à la coloration du gazon. Le phosphore aide à l'enracinement et stimule la floraison. Le potassium renforce la résistance aux éléments de stress tels la maladie, la sécheresse, le froid et les insectes et est responsable de la grosseur des fruits.

« Souvenons-nous que chaque fois que nous éliminons des organismes vivants du sol, nous héritons d'un travail dans lequel ils sont passés maître, alors que nous sommes à peine des novices. »

BON JARDINAGE!

[GAZON]

TROIS CONSEILS POUR AVOIR UN MEILLEUR JARDIN

Avoir un jardin en bonne santé est une belle façon d'ajouter de la valeur à votre propriété. De plus, il améliore l'environnement en filtrant l'eau de pluie, en attirant les oiseaux et les insectes désirables, et en absorbant la pollution.

Lui fournir un entretien régulier et une surveillance attentive des problèmes potentiels est un moyen de valoriser votre oasis personnelle, tout en contribuant à la beauté et à la vitalité de l'environnement urbain. Voici quelques conseils pour vous aider à faire de votre jardin l'un des plus beaux du quartier :

Tondre haut. Il est préférable de tondre le gazon à une hauteur de 6 à 8 cm (2,5 à 3 po), ce qui favorise le développement d'un système racinaire robuste et décourage la croissance des mauvaises herbes.

Ne pas arroser trop souvent. Arrosez profondément, mais peu fréquemment, afin de favoriser la croissance de racines profondes. Si vous effectuez l'arrosage le matin, vous réduirez l'évaporation.

Surveiller les ravageurs. Un petit nombre d'insectes ou de mauvaises herbes n'est pas inquiétant, et si vous détectez un problème avant qu'il devienne incontrôlable, vous en viendrez à bout plus aisément.

Si le problème s'aggrave au point que vous deviez recourir à un pesticide, il vous suffit de suivre les instructions figurant sur son étiquette. Les produits en magasin sont approuvés par Santé Canada avant d'être vendus aux consommateurs, afin de garantir leur innocuité pour les personnes, les animaux et l'environnement. Évitez de fabriquer ou d'utiliser des pesticides faits maison car leur sûreté n'a pas été évaluée.

Source : www.leditionnouvelles.com



**LES JARDINS
BEAUSÉJOUR**



1631, 36^e Rue (Route 269 Nord)
La Guadeloupe
(Québec) G0M 1G0

418 459-6368

AIDE AU COMPOSTAGE ET À LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

À la suite des consultations de la Politique des familles et des aînés, le conseil s'est doté comme principe directeur de faire d'Adstock une municipalité verte qui soutient les pratiques écoresponsables. C'est dans ce contexte que la Municipalité d'Adstock désire encourager ses citoyens à bénéficier de son Programme d'aide au compostage domestique et à la récupération des eaux de pluie en se procurant un bac de compostage ou un bac de récupération d'eau de pluie.



MODALITÉS DU PROGRAMME

La Municipalité finance ce programme jusqu'au maximum du budget annuel alloué à ce programme. Le remboursement se fait dans l'ordre de réception des demandes. Les participants au programme pourront bénéficier d'un remboursement de 50 \$ par la Municipalité. Une seule subvention peut être accordée par propriété.

Critères d'admissibilité

- Être résident permanent ou saisonnier à Adstock;
- Respecter toute réglementation municipale en vigueur;
- Avoir effectué l'achat du composteur domestique ou du bac de récupération des eaux de pluie dans une des coopératives de Saint-Méthode et de Sacré-Cœur-de-Marie. Les bacs fabriqués de manière artisanale ne sont pas acceptés;
- Ne pas avoir préalablement bénéficié du programme;
- Remplir le formulaire et joindre les pièces justificatives demandées.

POUR INFORMATIONS

Jérôme Grondin, 418 422-2135 poste 27 ou urbanisme@adstock.ca

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Saviez-vous qu'en 2017, la Municipalité d'Adstock a mis en place un nouveau programme pour les familles? En effet, le conseil municipal a instauré le Programme de subvention concernant l'achat de couches lavables. Voici une brève description du programme :

L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Désirant soutenir les pratiques écoresponsables, la Municipalité d'Adstock encourage l'utilisation de couches lavables en accordant aux familles adstockoises une aide financière pour ce type de couches.

Quelles sont les conditions d'admissibilité?

- Être résident permanent d'Adstock;
- Être enceinte ou avoir un enfant âgé de moins d'un (1) an;
- Réclamer la subvention au plus tard six (6) mois après l'achat des couches (une seule subvention par enfant).

QUEL EST LE SOUTIEN ACCORDÉ?

La subvention couvre 75 % du montant total dépensé pour l'achat de couches lavables et autres produits complémentaires pour un montant maximal de 200 \$.

Quelles sont les dépenses admissibles?

- Couches lavables;
- Couches lavables pour la piscine;
- Couver-couches imperméables;
- Doublures et inserts;
- Feuilletés;
- Seau à couches;
- Sac de transport;
- Détergent pour couches lavables.

PUIS-JE ACHETER DES COUCHES LAVABLES D'UN PARTICULIER?

Les factures émises par des particuliers ne sont pas acceptées. Autrement dit, si vous avez racheté les couches lavables d'un parent, d'un ami ou de n'importe qui en personne ou par Internet, le montant de la vente ne sera pas admissible à la subvention. Vous pouvez vous procurer des couches lavables de seconde main dans certains comptoirs vestimentaires ou friperies.

Veuillez noter que le formulaire est disponible sur le site Internet de la Municipalité et au bureau municipal.

MESURES INCITATIVES À L'ACHAT LOCAL

COMPTE DE TAXES

Les contribuables qui ont acquitté l'entièreté des versements dus à la Municipalité avant le 28 février 2021 peuvent recevoir l'équivalent de 2% de leur compte de taxe foncière générale de la présente année sous forme de mesures incitatives à l'achat local.

Les achats ou la procuration des services devront être effectués entre le **1^{er} mars et le 1^{er} septembre 2021** auprès des catégories de commerçants ayant pignon sur le territoire de la Municipalité : alimentation, dépanneur et station d'essence, bars et restauration, loisirs et sports, quincaillerie, services personnels et soins de santé et services professionnels. Un formulaire dûment complété et remis au Service de l'administration avant le **15 septembre 2021** permettra d'accorder le montant correspondant. Après cette date, la mesure devient caduque et de nul effet.

UNE NAISSANCE, DEUX ARBRES

LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK POURSUIT SON PROGRAMME

Il y a quelques années, le Conseil municipal d'Adstock a imaginé et mis sur pied le programme original « Une naissance, deux arbres », par lequel chaque enfant qui naîtra ou sera adopté à Adstock aura la chance de se voir attribuer, dès sa naissance, un arbre qui grandira, s'épanouira et s'enracinera avec lui sur le territoire. Ainsi, en vertu de ce programme, les nouveaux parents qui le désirent peuvent encore s'inscrire à la Municipalité pendant tout le mois de mai puisque la distribution se fera au début de l'été (à condition que les allègements face à la crise pandémique le permettent). Les formulaires sont disponibles au bureau de la Municipalité ou sur son site Internet.

QUI EST ADMISSIBLE À CE PROGRAMME?

Tous les enfants nés ou adoptés entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2021, dont les parents sont des résidents permanents ou saisonniers d'Adstock, sont admissibles au programme « Une naissance, deux arbres ». Il suffit aux parents de faire une demande à cet effet auprès du secrétariat municipal et de présenter une simple preuve de résidence, accompagnée du certificat de naissance ou d'adoption de l'enfant. Comme il a été impossible de tenir l'événement l'an dernier, en raison de la crise sanitaire, les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, participeront également à l'activité. Alors, si l'enfant n'est toujours pas inscrit pour cette période, il est encore possible de le faire!

Nous espérons sincèrement que tous les parents se feront un devoir d'inscrire leur enfant. Dans ce sens, L'Arrivée compte, avec votre permission, rendre hommage à tous ces nouveaux citoyens.

CONCOURS JE PRENDS L'AIR DANS LA MRC

LES GAGNANTS SONT CONNUS

La MRC des Appalaches dresse un bilan positif de son concours « Je prends l'air dans la MRC des Appalaches! » qui se déroulait du 5 au 28 mars dernier. Le concours, qui visait principalement à faire connaître et mettre en valeur les sites de pratique de plein air facilement accessibles sur le territoire des 19 municipalités de la MRC, a suscité beaucoup d'intérêt auprès des citoyens qui ont pris plaisir à se faire photographier dans les cadres géants.

Les gagnants sont :

- Un résident de Saint-Jacques-de-Leeds, Robert Sarrasin (2 nuitées en prêt-à-camper au parc national de Frontenac). Il a découvert le sentier de la rivière Osgood à Kinnear's Mills.
- La Thetfordoise Véronique Bolduc a également pris l'air à



Monsieur Robert Sarrasin, accompagné de sa conjointe madame Michèle Beaudoin

Kinnear's Mills et s'est mérité un chèque-cadeau de 200 \$ au Setlakwe Mode.

- Valérie Simoneau résidente de Thetford Mines a visité la patinoire extérieure de Sacré-Cœur-de-Marie et a remporté un chèque-cadeau de 200 \$ chez Sports-Expert.
- La Thetfordoise Anick Prévost a quant à elle visité le mont Grand Morne et s'est mérité deux cartes d'accès annuelles au parc national de Frontenac.
- Madame Nadia Bouchard également de Thetford Mines a visité le paradis des peluches est aménagé au début du Sentier du Vieux-Barrage a remporté une carte d'accès aux sentiers pédestres des 3 monts.

La campagne jumelée aux activités de promotion de Tourisme Région de Thetford a porté fruit. Les intervenants municipaux et les bénévoles des OBNL ont tous observé des records de fréquentation sur leurs sites.

Afin de soutenir la promotion des sites de plein air durant les quatre saisons, de nouveaux outils répertoriant les activités à pratiquer en été et à l'automne seront conçus pour les citoyens de la MRC.

CLUB CHASSE ET PÊCHE ST-MÉTHODE INC. / ST-DANIEL



TIRAGES

Samedi le 27 mars 2021, le Club Chasse et Pêche de St-Méthode inc. et St-Daniel a procédé aux tirages de nombreux prix que nous n'avions pas réussi à faire lors de notre soirée habituelle en raison de la pandémie.

Carabine Mosberg cal 300w : Maxime Bernard, St-Ephrem

Arbalète avec étui : Gaston Poulin, La Guadeloupe

Laveuse à pression Stihl : Yvon Mercier, Ste-Clotilde

Table pour ajuster les carabines : Loïc Couture, Adstock

Canne à pêche Pronature : Bianca Dostie, Adstock

Traineau à orignal : Marcel Tardif, Adstock

De plus, 40 cadeaux ont été tirés au hasard avec les cartes de membres et participations. Aussi, un concours de panaches a eu lieu et on a dévoilé les gagnants dans chaque classe.

Le Club Chasse et Pêche remercie bien chaleureusement tous ses membres et nous espérons vous revoir pour l'année 2021.

Fernand Lachance, *président*

PETITES ANNONCES

Offre de services: mise à jour de plates-bandes, division de vos vivaces, plantation et correction de murets existants.
Info : Yves Moisan – **418 333-6758**.

À vendre : bois de chauffage en 16 pouces, érable et hêtre. Info : **418 422-5898**.

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSI-GNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Conformément à l'arrêté 2020-008 datée du 22 mars 2020, une période de consultation écrite se tiendra du 3 au 17 mai 2021. Cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet à la page Règlements municipaux disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Le projet de règlement numéro 266-21 a pour objet :

- d'apporter une clarification à la définition du terme « agrandissement » à l'article 2.4;
- de modifier l'article 10.3.3 afin de clarifier certaines incongruités, de permettre la construction de garage isolé de deux étages à l'intérieur d'un périmètre urbain et de permettre de plus grande superficie maximale pour les bâtiments accessoires situés sur des lots de 799 mètres carrés et moins dans un périmètre urbain;
- de modifier l'article 4.5.1 afin d'inclure l'usage « pépinière » dans le groupe d'usage « Agriculture et foresterie de toute nature (a1) »;
- d'autoriser les exploitations acéricoles dans les zones FORéc à titre d'usage spécifiquement permis.
- Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ce projet de règlement peut transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le lundi 17 mai 16h30 par courriel à urbanisme@adstock.ca ou par courrier à l'attention de M. Jérôme Grondin, 35, rue Principale Ouest, Adstock (QC), G0N 1S0.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSI-GNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le Conseil a adopté, avec modification, le second projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Le projet de règlement numéro 265-21 a pour objet :

- de modifier l'article 24.1 afin d'établir à 1 000 mètres la distance séparatrice entre un nouvel établissement à forte charge d'odeur et toute résidence sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;
- d'ajouter l'article 24.3 afin de limiter à 9 le nombre d'établissements à forte charge d'odeur sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;
- de modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 6 à même le secteur de zone de récréotouristique résidentielle RRé 1;

- de modifier le plan de zonage afin d'agrandir et reconfigurer le secteur de zone récréotouristique résidentielle RRé 2 à même le secteur de zone de récréotouristique de réserve RR 5;
- de modifier le plan de zonage d'agrandir le secteur de zone de villégiature de réserve VR 14 à même les secteurs de zone de villégiature riveraine VA 9 et VA 10, de villégiature de réserve VR 13, de villégiature non riveraine VB 4 et publique PA 4.

Le projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'une disposition des règlements soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, une période de réception de demande écrite se tiendra du 3 au 17 mai 2021. Cette procédure remplace celle concernant l'enregistrement des personnes habiles à voter. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet à la page Règlements municipaux disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Sont susceptibles d'approbation référendaire les articles 4 à 8 du projet de règlement.

- Une demande concernant les articles 4 et 5 peut provenir des personnes intéressées sur l'ensemble du territoire;
- Une demande concernant l'article 6 peut provenir des personnes intéressées des zones suivantes :
- RRé 1 (zone visée); RR 6 (zone visée); RCS 1 à 3 et 5 (zones contiguës) RP 2 et 3 (zone contiguë) ; FORéc 3 et 5 (zones contiguës);
- Une demande concernant l'article 7 peut provenir des personnes intéressées des zones suivantes :
- RRé 2 (zone visée); RR 5 (zone visée) ; RCS 1, 3 et 4 (zones contiguës); FORéc 2 et 6 (zones contiguës);
- Une demande concernant l'article 8 peut provenir des personnes intéressées des zones suivantes :
- VA 9 (zone visée); VA 10 (zone contiguë) ; VR 13 (zone contiguë); VB 3 et 4 (zones contiguës); PA 4 (zone contiguë);

Il est possible de consulter le plan de zonage sur le site Internet à la page Urbanisme et permis disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ce projet de règlement peut transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le lundi 17 mai 2021 16h30 par courriel à urbanisme@adstock.ca ou par courrier à l'attention de M. Jérôme Grondin, 35, rue Principale Ouest, Adstock (QC), G0N 1S0.

Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes : indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient (articles 6 à 8) ou la Municipalité d'Adstock (articles 4 et 5), ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où elle provient n'excède pas 21; être reçue au plus tard le 12 avril 2021.

Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée

d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec; permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec; passeport canadien; certificat de statut d'Indien; carte d'identité des Forces canadiennes.

Est une personne habile à voter : une personne ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplissait toutes les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet de règlement, soit le 12 avril 2021 : être majeure, de nationalité canadienne et ne pas être en curatelle; être soit : (1) domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois ou propriétaire d'un immeuble ou occupante d'une place d'affaires, dans une zone d'où peut provenir une demande, depuis au moins 12 mois; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception, par la municipalité, d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant cette inscription; (2) dans le cas des copropriétaires indivis d'un immeuble et des cooccupants d'une place d'affaires, il est nécessaire que la personne soit désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception de ladite procuration par la municipalité; (3) dans le cas d'une personne morale, il est nécessaire qu'elle désigne par résolution, parmi ses membres, administrateurs et employés, une personne ayant le droit de signer la demande et qui, le jour de l'adoption des seconds projets de règlement, soit le 12 avril 2021, était majeure, de citoyenneté canadienne et n'était pas en curatelle.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.

Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire : son nom; son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre); dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire; une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter; sa signature.

Toute disposition du second projet de règlement qui ne fera pas l'objet d'une demande valide de participation à un référendum, sera réputée comme ayant été approuvée par les personnes habiles à voter et pourra être incluse dans un règlement qui entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Adstock, ce 15 avril 2021.

La directrice générale,



Julie Lemelin



Comité de promotion industrielle d'Adstock inc.

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'Assemblée générale annuelle du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc.

DATE : mardi le 11 mai 2021

HEURE : 18h30

ENDROIT : Édifice Bernardin-Hamann, 24 rue Principale Ouest, Adstock

Lors de cette rencontre, vous pourrez prendre connaissance du rapport financier de l'année se terminant le 31 décembre 2020. Le CPI vous informera également sur les réalisations 2020-2021 et les projets pour l'année 2021-2022.

Nous avons deux postes d'administrateurs qui sont rééligibles et un poste vacant que nous serions heureux de combler. Vous avez des projets et ne savez pas comment les réaliser... vous êtes jeune et plein d'idées... vous êtes nouvellement retraité et vous avez du temps à donner... vous avez de l'intérêt pour le développement économique... toutes ces raisons sont bonnes pour faire partie de l'équipe. Venez nous rencontrer et nous vous informerons des critères d'admissibilité.

Vos commentaires et suggestions qui auraient un impact positif pour l'économie d'Adstock sont toujours appréciés lors de cette rencontre. Bienvenue à tous !

N.B. Les personnes intéressées à assister à l'assemblée doivent réserver leurs places au 418 422-4031 ou par courriel cpi.adstock@gmail.com en raison d'un maximum permis de 25 personnes dans la salle.

Linda Roy

Coordonnatrice



objets et vêtements promotionnels
cadeaux corporatifs

418 341-0711
info@shcpromo.com

Adstock, Québec

sylviehamelcommunications.com



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : 5-6-12-13-19-20-26 et 27
Mercredi-18h30/19h30-jeudi 14h/15h

PROCHAINE ÉDITION

15 MAI 2021 DATE DE TOMBÉE POUR LES
ARTICLES DE L'ÉDITION DE JUIN 2021.

INFO: LISE 418 422-2272 OU BERNADETTE 418 338-2531

- 3** [Lundi] Cueillette de la récupération
9 **BONNE FÊTE À TOUTES LES MAMANS !**



- 10** [Lundi] Cueillette des ordures
19h30 : conseil municipal à huis clos.
Suivi du maire sur Facebook à **19h00** le lendemain.
- 17** [Lundi] Cueillette de la récupération
19 Collecte des objets volumineux sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones de villégiature
- 24** Journée nationale des Patriotes
[Lundi] Cueillette des ordures
- 31** Échéance du deuxième versement de taxes municipales
[Lundi] Cueillette de la récupération

CET ÉTÉ, JE PROFITE DES ACTIVITÉS À ADSTOCK

GOLF : situé au pied de la montagne, le Club de golf du Mont Adstock est un terrain de 18 trous, normale 72, d'une longueur de 6 490 verges des tertres arrières. Le Golf Adstock est considéré comme un défi par les adeptes de ce sport. Bien connu pour ses panoramas exceptionnels, le Golf Adstock saura vous séduire. INFO : <http://www.golfadstock.com/terrain-golf/index.cfm>

LE PARC NATIONAL DE FRONTENAC : situé en périphérie du Grand lac Saint-François, le parc national de Frontenac est un havre pour plus de 200 espèces d'oiseaux et plus de 30 espèces de mammifères. Les collines de feuillus sont le royaume du cerf de Virginie alors que la mosaïque de lacs, d'étangs, de marais et de ruisseaux accueille des canards, loutres et autres compères qui déambulent sous le regard du grand héron, omniprésent sur le territoire. Les activités nautiques y sont à l'honneur ainsi que les randonnées pédestres et à bicyclette.

En camping, en chalet, en camp rustique ou en canot-camping, vous y découvrirez une nature généreuse dont une tourbière millénaire aux parfums envoûtants, des plantes carnivores et des orchidées, sans oublier la peltandre de Virginie, une espèce rare, qui témoignent également de la richesse de la biodiversité du parc national de Frontenac. INFO : <https://www.sepaq.com/pq/fro/>

LE MONT GRAND MORNE : haut de ses 608 mètres, le mont Grand Morne chevauche les municipalités d'Adstock et de Sainte-Clotilde-de-Beauce. Son site offre un paysage majestueux sur l'ensemble de la région des Appalaches. Sur le site, on retrouve les activités et les équipements suivants : la randonnée pédestre sur plusieurs sentiers avec

panneaux d'auto-interprétation, dont les parcours totalisent 5,7 kilomètres, l'escalade, le vol libre (deltaplane et parapente).

Le mont Grand Morne dispose également de deux belvédères et une tour d'observation avec vue sur 360 degrés ainsi qu'un refuge et un camping. INFO : <http://www.ste-clotilde.com/indexFr.asp?numero=91>

LE CHEMIN DE ST-JACQUES, LE COMPOSTELLE DES APPALACHES : Le Chemin de St-Jacques est un parcours pédestre balisé sillonnant les routes de campagne de la Région de Thetford. Plus de 150 km peuvent ainsi être parcourus à pied ou à vélo.

De merveilleux paysages agrémentent le circuit et des points d'intérêt sont proposés tout au long du parcours. Notez que les visites touristiques peuvent faire relâche certains jours de la semaine.

Le parcours dispose de haltes dotées de tables à pique-nique ou de bancs.

Nous vous conseillons fortement d'établir votre circuit et de valider les distances entre deux services avant de vous rendre sur les lieux. Vous devez faire vos propres réservations auprès des attrait/hébergements/restaurants. Visites virtuelles: https://nadeauphotosolution.com/ch_de_st_jacques/360.html

Besoin d'aide pour organiser votre séjour? N'hésitez pas à contacter Tourisme Région de Thetford pour plus d'information : 418 423-3333 ou 1 877 335-7141

